



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valorisation du chantier de Notre-Dame

Question écrite n° 22115

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre de la culture sur la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ce drame doit être l'occasion de mener une réflexion profonde sur la valorisation des savoir-faire, sur la préservation du patrimoine et sur la capacité à transmettre les évolutions de ce chantier. Devant l'intérêt mondial suscité par Notre-Dame, plusieurs outils pourraient être mis en place afin de permettre une information d'un large public. Il pourrait être envisagé un site internet dans lequel seraient consignés quotidiennement, voire en temps réel, les travaux autour de Notre-Dame. Afin de valoriser ce savoir-faire, il pourrait être envisagé de promouvoir la restauration, comme ce qui se fait à Guédelon (<https://www.guedelon.fr/>) ou à Campus Galli (<https://www.campus-galli.de/>). Notre-Dame, c'est aussi 13 millions de visiteurs par an, qui pourraient en visiter le chantier. À l'image des passerelles du Grand Canyon ou de Zhangjiajie (<http://golem13.fr/zhangjiajie-skywalk/>), il pourrait être imaginé une passerelle faisant le tour de Notre-Dame (sur une structure propre), à la hauteur des arcs-boutants, afin d'expliquer la structure des cathédrales gothiques. Aussi, il voudrait savoir ce que le Gouvernement envisage pour répondre à la grande attente du public face au défi d'un tel chantier.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture partage pleinement le souhait de mettre en valeur, à travers le chantier de restauration de Notre-Dame de Paris, les savoir-faire des entreprises qui seront appelées à intervenir, dans des domaines aussi variés que, notamment, la maçonnerie-pierre de taille, la charpente-couverture, le vitrail ou la sculpture. Ce chantier exceptionnel, concernant l'un des plus célèbres monuments historiques de France, se doit en effet d'être exemplaire, et sera l'occasion d'appeler l'attention sur ces métiers exigeants et passionnants, pour susciter l'intérêt du public et des vocations chez les jeunes. Une exposition sur Notre-Dame de Paris, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, a toutefois d'ores et déjà été organisée au ministère de la culture, rue de Valois. D'autres événements seront organisés dans les mois qui viennent, en partenariat, notamment, avec la Cité de l'architecture et du patrimoine. L'article 9 de la loi du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris a prévu la création d'un établissement public administratif qui sera chargé d'achever les travaux de mise en sécurité et de conduire les travaux de restauration définitifs de la cathédrale. Ce même article confie à cet établissement public l'élaboration et la mise en œuvre, en liaison avec les ministères et opérateurs compétents, de programmes culturels, éducatifs, de médiation et de valorisation des travaux, ainsi que des métiers d'art et du patrimoine y concourant. Le ministère de la culture, qui assurera la tutelle de cet établissement public, l'accompagnera bien entendu dans cette démarche de valorisation de ce grand chantier national et de ses acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22115

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7015

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8829